

Syndicats pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur-euses

LES PROPOSITIONS DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE À L'OCCASION DU SALON DE L'AGRICULTURE 2024

POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DU MONDE AGRICOLE

TRANSPARENCE, DÉMOCRATIE, OUVERTURE ET PLURALISME SYNDICAL!

Les mouvements paysans de début 2024 ont mis à jour un malaise profond dans les campagnes. Le verrouillage de toutes les instances en lien avec l'agriculture et l'alimentation par le duo FNSEA-JA et par le complexe agro-industriel est un véritable frein à l'amélioration de la prise en compte des difficultés paysannes et à l'appréhension de la diversité des fermes françaises. La cogestion historique entre la FNSEA et les gouvernements successifs présente un bilan catastrophique sur le plan social et humain : destruction massive de l'emploi paysan, taux de suicides et d'accidents du travail dramatiquement élevé dans la profession, protection sociale au rabais... Cette cogestion, qui se matérialise par des politiques et financements publics, est largement responsable d'un modèle où beaucoup de fermes sont toujours plus dépendantes, endettées, non transmissibles et peu enclines à évoluer et où, en parallèle, des pans entiers de l'agriculture française (élevage, maraîchage, arboriculture...) restent largement abandonnés.

L'opacité, le clientélisme et le manque de démocratie de nombreuses instances agricoles et alimentaires sont des obstacles documentés à la transition vers un système agricole et alimentaire vertueux pour les paysan·nes et l'intérêt général. Clairement, ces choix de politiques ont été faits au détriment de l'intérêt général et de celui de nombreux paysannes et paysans eux-mêmes, du fait même du manque de démocratie et des failles de la gouvernance en agriculture.

Cela se traduit très concrètement et en permanence par des difficultés dans :

- L'accès au métier
- L'accès au foncier
- L'accès à l'eau
- L'accès aux aides publiques
- L'accès à la formation
- L'accès à l'information
- L'accès au crédit/capital
- L'accès au marché
- La politique ou l'absence de politique de développement des filières

Il est temps de s'attaquer aux réelles dérives de gouvernance qui existent au sein du monde agricole et rural. C'est pourquoi nous avons voulu porter cette problématique de la gouvernance du monde agricole lors de ce Salon international de l'Agriculture 2024 (SIA).

TABLE DES MATIÈRES

Cha	mbres o	d'agri	cultu	re
et é	lections	prof	essio	nnelles
agri	coles			

Installation, développement et formation

3

3

3

3

4

5 5 6

6

7

7

7

8

- Installation en agriculture■ Recherche et développement
- Formation et enseignement agricole

Thématiques

- Banques et assurances ■ Chasse et faune sauvage
- Commerce international
- Eau ■ Énergies
- Filières et interprofessions
- Foncier
- Médias agricoles
- Mutualité sociale agricole (MSA)
 Politiques sanitaires en élevage
- Politiques sanitaires en elevage
 Politique agricole commune

CONTACTS

- Laurence Marandola, porte-parole nationale de la Confédération paysanne 06 31 66 10 83
- Véronique Marchesseau, secrétaire générale de la Confédération paysanne et administratrice de la FADEAR 06 98 53 76 46
- Caroline Nugues, chargée de communication de la Confédération paysanne 06 95 29 80 78

CHAMBRES D'AGRICULTURE ET ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

GOUVERNANCE DYSFONCTIONELLE ET PLURALISME SYNDICAL BAFOUÉ

Tous les 6 ans, les élections professionnelles agricoles permettent aux agriculteurs et aux agricultrices de choisir les syndicats qui les représenteront au sein des chambres d'agriculture et, indirectement, au sein de nombreuses instances. Cette élection marque l'audience de chaque syndicat, sa représentativité et les financements avec lesquels il pourra fonctionner.

Le mode de scrutin aux élections professionnelles agricoles empêche les réelles possibilités de représentation de tous les agriculteurs. En effet, la liste arrivée en tête se voit automatiquement octroyer la moitié des 18 sièges du collège « Chefs d'exploitation et assimilés » des chambres d'agriculture. Le reste est réparti à la proportionnelle, ce qui donne quasiment systématiquement 13 sièges sur 18 à la liste arrivée en tête. Sans compter l'apport des collèges annexes dévolus à la FNSEA (collège des assurances, des banques, etc.).

La démocratie interne au sein des chambres d'agriculture est régulièrement bafouée : non-respect du pluralisme syndical notamment dans la possibilité de déposer des motions, absence de débat contradictoire, mainmise de la FDSEA sur le journal de la chambre d'agriculture, externalisation des services de la chambre vers le syndicat majoritaire...

En plus de cela, le financement des syndicats agricoles représentatifs est directement lié au scrutin des élections professionnelles. Il est aujourd'hui attribué sur la base des voix à 75 % et des sièges à 25 %. Le gouvernement envisage une modification des règles en portant le poids des sièges à 50 % alors que le mode de scrutin favorise fortement la liste arrivée en tête. Cela aurait de graves conséquences sur les syndicats minoritaires qui se verraient amoindris dans leur capacité à fonctionner : remplacement des paysan·nes pour leur mandat syndical, embauche d'animation salariée, etc.

Enfin, l'ensemble des agriculteurs actifs n'a pas la possibilité d'être représenté au sein des chambres d'agriculture. Ainsi, les cotisants solidaires affiliés à l'ATEXA, reconnus pourtant agriculteurs actifs, ne peuvent pas voter au scrutin des élections professionnelles agricoles. C'est une profonde injustice.

- La proportionnelle intégrale au scrutin des élections professionnelles agricoles, ou a minima l'abaissement significatif de la prime à la liste arrivée en tête.
- Une répartition équitable des financements dédiés aux syndicats agricoles représentatifs, à 100 % sur la base des voix exprimées.
- L'intégration des cotisants solidaires affiliés à l'ATEXA dans le corps électoral du collège 1 « Chefs d'exploitation et assimilés ».
- La suppression des collèges 5B, 5C, 5D et 5F.

INSTALLATION, DÉVELOPPEMENT ET FORMATION

INSTALLATION EN AGRICULTURE

POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS ENGAGÉS

La perspective d'un guichet unique pour l'installation agricole dans la loi d'orientation agricole (LOA) ne doit pas accentuer la mainmise de la FNSEA-JA sur l'installation agricole.

Alors que le réseau de l'agriculture paysanne accompagne un tiers des porteurs de projet par an, soit environ 7000 porteurs de projet, et alors que son réseau accompagne près de 60 % des installations des profils non issus du monde agricole, la politique d'installation agricole est encore largement verrouillée dans les mains du syndicat JA et des chambres d'agriculture à la gouvernance monolithique. Cela constitue un réel frein à l'accueil de tous les candidats et aux possibilités de transmission et installation.

№ NOS REVENDICATIONS

- Un soutien à la FADEAR et son réseau, dans la durée et à la hauteur de leur action dans le domaine de l'installationtransmission, ce qui suppose un soutien global multiplié au moins par 5.
- L'orientation des aides à l'installation vers des projets agroécologiques et socialement viables.
- La reconnaissance effective de tous les acteurs impliqués et compétents dans l'installation-transmission, dont le réseau des ADEAR.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'EXEMPLE DU CASDAR

Le CasDAR (compte d'affectation spéciale développement agricole et rural), abondé par la taxe ADAR, a pour objet de financer les actions de développement agricole et rural telles que définies par le code rural, selon les priorités fixées par le PNDAR (programme national de développement agricole et rural). La Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (FADEAR) perçoit, au même titre que 18 autres structures nationales, un financement CasDAR annuel.

Or, la répartition actuelle des crédits du CasDAR nie le rôle majeur joué par le réseau des Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR – 80 structures locales) dans la transition agroécologique, la relocalisation des filières et de l'alimentation, l'accompagnement à l'installation et à la transmission, l'accompagnement des dynamiques paysannes autour de pratiques agroécologiques et de bien-être animal (sur les semences paysannes et l'abattage de proximité entre autres exemples).

Sur un budget CasDAR de 126 millions d'euros en 2023, la FADEAR ne dispose que d'une enveloppe de 130 000 euros, soit moins de $1\,\%$.

→ NOS REVENDICATIONS

La dotation du CasDAR versée à la FADEAR doit être augmentée significativement dès 2024.

FORMATION ET ENSEIGNEMENT AGRICOLE

UN NÉCESSAIRE PLURALISME

La recherche d'autonomie et l'esprit critique vis-à-vis des solutions toutes prêtes proposées aux agriculteurs et agricultrices doivent être au cœur de l'enseignement agricole. L'enseignement agricole peut contribuer à la transition agroécologique en proposant des parcours de formation diversifiés et innovants, en multipliant les possibilités de stages dans les cursus. Cette ouverture est indispensable pour les jeunes non issus du monde paysan.

- L'élaboration des référentiels des diplômes et les orientations en incluant l'ensemble des syndicats agricoles représentatifs.
- La composition des jurys d'examen et la participation effective dans les comités régionaux de l'enseignement agricole (CREA) où sont négociées les ouvertures et fermetures de classes en tenant réellement compte du pluralisme syndical.

THÉMATIQUES

BANQUES ET ASSURANCES

CONFLITS D'INTÉRÊTS DE LA FNSEA ET SES SATELLITES

La FNSEA est fortement représentée dans Groupama et le Crédit Agricole, les deux leaders dans leur secteur au sein du monde agricole. Leur orientation perpétue la dépendance des paysan·nes à un système économique et financier inégalitaire, bien plus conçu pour l'agrobusiness que pour les paysan·nes eux-mêmes. Cette mainmise limite la diversité des projets agricoles, l'autonomie des fermes en favorisant des projets intégrés dans un système économique engendrant souvent surinvestissement, surendettement, surcapitalisation, surcharge de travail...

Par ailleurs, depuis l'année dernière, la réforme de l'assurance récolte est entrée en vigueur, ou «assurance multirisque climatique». L'objectif était de remplacer le système des calamités agricoles, jugé archaïque. Dans le nouveau système, de nombreuses fermes sont partiellement ou totalement exclues de toute couverture assurantielle (maraîchage diversifié, plantes aromatiques et médicinales, apiculture...). C'est le fameux «choc assurantiel» voulu par la FNSEA, permettant de renflouer les caisses de ses satellites qui proposent de tels contrats d'assurance subventionnés par la PAC (Groupama, Pacifica).

→ NOS REVENDICATIONS

- Une meilleure prise en compte de la diversité des projets agricoles par les banques.
- Une politique assurantielle favorable aux paysan·nes, qui reconnaisse le rôle nourricier fondamental des paysannes et paysans et qui encourage à des systèmes diversifiés et résilients.
- Une implication sans faille de l'État auprès des paysan·nes face aux risques climatiques et sanitaires, qui ne doit pas déléguer cet enjeu de souveraineté alimentaire au secteur assurantiel privé.

CHASSE ET FAUNE SAUVAGE

Alors que les textes qui encadrent la représentation des intérêts agricoles au sein du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage prévoient la présence de quatre représentants des organisations professionnelles représentatives de l'agriculture et de la forêt, et alors que la Confédération paysanne nationale est une organisation syndicale représentative et habilitée à siéger, nous atten-

dons toujours d'obtenir une place dans cette instance où les intérêts agricoles ne sont représentés que par la FNSEA et les JA.

Au niveau départemental, les Confédérations paysannes éprouvent les plus grandes difficultés à obtenir un siège dès lors que le président de la chambre d'agriculture dans le département propose des noms en «oubliant » de respecter les dispositions de la représentativité. Trop souvent, les intérêts agricoles ne sont donc défendus que par les seuls représentants de la FDSEA et des JA. Il en va de même pour la formation spécialisée pour exercer les attributions qui lui sont dévolues en matière de coordination de la prévention et d'indemnisation des dégâts de gibier.

COMMERCE INTERNATIONAL

OMC ET ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

L'Organisation mondiale du commerce oscille dans un état d'incertitude depuis plusieurs années. Cependant, poussés par leurs intérêts particuliers à sauvegarder leurs institutions et leurs richesses, les États les plus riches et les multinationales emploient diverses stratégies pour soutenir le néolibéralisme — avec ou sans l'OMC. Les négociations secrètes d'accords de libre-échange bilatéraux se multiplient en catimini et dans l'opacité. La création d'entités multipartites au sein de l'ONU marginalise délibérément les paysan·nes et les communautés rurales, tout en accordant aux lobbies des entreprises une influence illimitée — masquant leurs actions par des discours sur la durabilité et promouvant une vision dystopique d'une « agriculture sans paysan·nes », des investissements substantiels dans des campagnes de marketing et des mécanismes pervers de compensation financière.

Au niveau de l'Union européenne, le COPA-COGECA tente, à l'instar de la FNSEA qui en est membre, de parler au nom de tou·tes les agriculteurs et agricultrices européens, alors qu'ECVC (European Coordination Via Campesina, dont la Confédération paysanne est membre) doit aussi être reconnu comme un représentant à part entière. La mainmise du COPA-COGECA inféode les intérêts des paysan·nes à ceux des filières et des grandes coopératives agroalimentaires.

- La sortie de l'OMC du domaine agricole.
- La fin des accords de libre-échange qui tirent nos prix vers le bas tout comme nos conditions sociales et environnementales de production.
- La reconnaissance de la souveraineté alimentaire de tous les peuples, qui doit primer sur le commerce international sans limites.
- La mise en place de prix minimum d'entrée sur le marché national, y compris au sein de l'Union européenne. Cela doit protéger le revenu des paysan·nes dans chaque État, et favoriser l'harmonisation vers le haut des conditions sociales et environnementales de production.

EAU

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE, RÉGULIÈREMENT EXCLUE DES INSTANCES

La Confédération paysanne n'est pas présente dans la majeure partie des instances de gestion de l'eau. C'est le cas par exemple du Comité National de l'Eau (CNE).

Souvent, la profession agricole est représentée dans ces instances par les chambres d'agriculture. Or, nous savons que seule la vision productiviste de la FNSEA est portée via ce canal. Quand on voit la remise en cause des études HMUC¹ par la chambre d'agriculture des Pays de la Loire, l'objectivité scientifique, la transparence et la collégialité des décisions sur la gestion de l'eau sont loin d'être acquises. La demande de mise sous tutelle de l'OFB² par la FNSEA, accordée par le gouvernement, inquiète grandement sur l'influence des intérêts agroindustriels sur la politique de l'eau ou de préservation de la biodiversité.

La problématique du partage de l'eau au sein du monde agricole est primordiale et devrait précéder toute réflexion sur les ouvrages de stockage de l'eau. Il s'agit d'abord de retenir et stocker au maximum l'eau dans les sols et accompagner le déploiement de pratiques sobres en eau, avec ou sans irrigation. La priorisation collective des productions doit permettre un partage équitable de l'eau et des arrêtés-cadre sécheresse plus cohérents. Or, la Confédération paysanne n'est pas systématiquement invitée aux comités sécheresse.

- 1 Hydrologie, Milieux, Usages et Climat
- 2 Office français de la biodiversité

ÉNERGIES

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DE LA FNSEA

Les projets de méthaniseurs industriels et surtout de centrales photovoltaïques au sol se multiplient sur les territoires, laissant planer une menace sérieuse sur notre souveraineté alimentaire. Et ce, souvent grâce à une accumulation d'aides publiques sous diverses formes (tarifs préférentiels de rachat de l'électricité, subventions, exonérations de taxes...), témoignant du soutien massif des pouvoirs publics envers des pratiques pourtant largement critiquées.

Ces décisions publiques sont prises pour répondre aux demandes concertées des firmes énergétiques, de la FNSEA et des chambres d'agriculture qu'elle dirige.

Ainsi, la co-présidence de France Agrivoltaïsme, lobby français de l'agrivoltaïsme auquel adhèrent les principaux énergéticiens (Sun'Agri, Voltalia, Engie...), est assurée par la FNSEA. Le secrétaire général de cette association est nommé par Chambres d'agriculture France. Par ailleurs, la FNSEA signe des partenariats avec GRDF pour développer la méthanisation — attestant encore une fois de son absence d'indépendance.

Sous gouvernance de la FNSEA, les chambres d'agriculture sont devenues de véritables prestataires de l'agrivoltaïsme et de la méthanisation (études préalables, études d'impact, gestion de la compensation collective...), œuvrant directement contre la vocation nourricière de nos terres et de nos métiers agricoles — dans des situations souvent émaillées de conflits d'intérêts.

► NOS REVENDICATIONS

- L'octroi d'un siège à la Confédération paysanne au Comité National de l'Eau;
- L'intégration de tous les syndicats agricoles représentatifs dans les comités sécheresse réunis par les préfectures;
- La mise en place de processus démocratiques et transparents pour les projets de territoire de gestion de l'eau, basé sur des études scientifiques objectives comme les études HMUC;
- La sortie de références historiques justifiant des situations d'accaparement de la ressource;
- L'établissement de critères de priorisation des productions agricoles pour les volumes dédiés à l'irrigation ainsi que la fixation de plafonds pour assurer une répartition équitable et garantir l'accès à l'eau pour les besoins des nouveaux installés;
- La consolidation du soutien à l'agriculture biologique comme partie intégrante de la politique de gestion de l'eau.

- Des politiques publiques favorisant :
 - Les systèmes nécessitant une moindre consommation d'énergie : maraîchage respectant la saisonnalité (hors serres chauffées), élevage de ruminants basé sur l'herbe, agriculture paysanne autonome vis-à-vis des intrants...
 - Le développement de démarches de production d'énergie à la ferme compatibles avec l'agriculture paysanne, en particulier l'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures existantes, l'utilisation d'huile végétale pure en incorporation directe dans les moteurs, la valorisation durable du bois-énergie...
- Un moratoire sur la méthanisation agricole.
- L'interdiction des centrales photovoltaïques (agrivoltaïsme inclus) sur toutes les terres agricoles, naturelles et forestières.
- La fin de l'incorporation d'agrocarburants issus de plantes alimentaires.

FILIÈRES ET INTERPROFESSIONS

DES RÈGLES DE REPRÉSENTATIVITÉ BAFOUÉES

Les interprofessions ne font que perpétuer un rapport de forces inéquitable au détriment des producteurs et productrices agricoles. Les pouvoirs publics se défaussent de plus en plus sur les interprofessions concernant l'organisation des marchés, se dispensant de politiques publiques pour rééquilibrer le rapport de forces au sein des filières alimentaires.

La FNSEA verrouille ces interprofessions, en alliance avec l'agro-industrie et la grande distribution. Pendant plusieurs décennies et jusqu'en 2014, il était même interdit aux autres syndicats d'y siéger. Ce n'est que grâce à la mobilisation de la Confédération paysanne, après une grève de la faim et l'occupation de l'interprofession laitière, que les interprofessions se sont ouvertes. Mais les modalités de vote ont été décidées par la FNSEA et sont nettement en notre défaveur. Par exemple, dans l'interprofession bétail & viandes (Interbev), la FNSEA dispose de près de 80 % des voix du collège « producteurs » - bien au-delà de sa représentativité réelle — laissant les autres syndicats au rang de simples spectateurs.

→ NOS REVENDICATIONS

- Un poids de vote dans le collège Producteurs basé a minima sur le pourcentage de voix de chaque syndicat aux élections professionnelles.
- La mise au service de l'agriculture et non de l'agroalimentaire ou de la grande distribution de ces institutions, d'ores et déjà en grande partie financées par les paysannes et paysans.

FONCIER

LE RÔLE PRÉPONDÉRANT DES SAFER

La lutte contre la spéculation et la concentration foncière favorisant agrandissement et financiarisation du foncier est fondamentale pour la Confédération paysanne. Sans politique foncière juste et équitable, impossible de réussir le renouvellement des générations et la transition agroécologique. Pour l'installation des jeunes et la transmission des fermes, nous avons besoin d'un contrôle des structures qui stoppe l'accaparement du foncier par quelques-uns.

Les SAFER sont ainsi des instances centrales dans la gouvernance du foncier en France, mais elles ne sont toujours pas exemptes d'opacité et de conflits d'intérêts. Elles sont encore majoritairement maîtrisées par la FNSEA, qui cumule les représentations et siège à de multiples titres : syndicat d'exploitants agricoles, chambre d'agriculture, MSA, coopération, Crédit Agricole, Groupama...

→ NOS REVENDICATIONS

- Donner un statut public à la SAFER et la doter de moyens budgétaires propres, pour qu'elle n'ait plus à se rémunérer sur des opérations et études contraires à ses missions;
- Assurer la transparence de l'information foncière en transmettant les notifications à l'ensemble des syndicats;
- Mettre en place des commissions locales au niveau cantonal, pluralistes et ouvertes aux acteurs non agricoles, donnant un avis consultatif;
- Revoir la composition des Comités techniques et Conseils d'Administration, pour mettre un terme à la sur-représentation de la FNSEA.

MÉDIAS AGRICOLES

La concentration de la presse n'épargne pas le secteur agricole. La FNSEA est à la tête d'un empire de presse agricole qui regroupe environ 60 % des titres du secteur.

Une stratégie d'occupation du terrain qui débute dès les années 80 avec la création du groupe Réussir. En 2011, le propriétaire du groupe ABC (Agro Business Communication) qui détient Agra Presse décide de vendre ses parts : le groupe Réussir en profite pour acquérir 52,5 % du capital de la société. Réussir

devient donc l'opérateur et actionnaire majoritaire d'ABC aux côtés des autres actionnaires : Sofiprotéol (filiale du groupe Avril dirigé par Arnaud Rousseau, le président de la FNSEA), Naples Investissement (fonds d'investissement du secteur de la betterave) et l'AGPB (association de défense des intérêts des producteurs de blé, adhérente de la FN-SEA). En 2011, France agricole SA est également rachetée par un actionnariat agricole, à la faveur d'un partenariat entre Sofiprotéol,

filiale d'Avril (25 %) et le groupe d'informatique agricole Isagri (75 %).

La majorité des titres de la presse agricole, par leur caractère souvent consensuel et par l'absence de critique systémique du modèle productiviste, participent à la perpétuation du statu quo. De la sorte, ils tendent à consolider la position dominante de la centrale syndicale.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

UN SCRUTIN COMPLEXE À REFORMER

Tous les 5 ans, les ressortissants du régime agricole, salariés, non-salariés ou employeurs de main d'œuvre, actifs ou retraités, élisent leurs représentants au sein des caisses locales et centrales de MSA. Les 13 700 délégués élus élisent à leur tour les membres des conseils d'administration des 35 caisses locales et de la caisse centrale.

Nous considérons que les modalités à l'œuvre pour ce scrutin ne réunissent pas les conditions nécessaires à la reconnaissance du pluralisme en agriculture. La succession des scrutins majoritaires à l'échelon communal, cantonal, départemental fait qu'une organisation peut être majoritaire dans la moitié des communes et n'avoir aucun représentant au conseil d'administration de la caisse départementale. Nous faisons le constat de l'absence de nos représentants dans les conseils d'administration des caisses locales ou à la caisse centrale, là où la Confédération paysanne représente 20 % de l'électorat paysan.

→ NOS REVENDICATIONS

- L'alignement des modes de scrutin de l'ensemble des collèges sur le collège 2 (salariés de l'agriculture et du para agricole), à savoir la proportionnelle intégrale au niveau cantonal.
- A minima, le maintien du système actuel par canton pour les collèges 1 et 3, en dégageant toutefois un nombre de délégués au sein du Conseil d'administration à élire en scrutin de liste à l'échelle de la caisse. Cette option serait ensuite traduite dans une représentation au niveau du conseil d'administration de la caisse centrale de la MSA.

POLITIQUES SANITAIRES EN ÉLEVAGE

LA FNSEA, 1^{ER} ENNEMI DE L'ÉLEVAGE PLEIN AIR

Par facilité et/ou par intérêt économique, l'élevage paysan est très souvent pointé du doigt par de nombreux acteurs des filières - noyautées par la FNSEA - comme le responsable de l'émergence des crises sanitaires. En porc et en volailles, les restrictions réglementaires à l'exercice de l'élevage plein air ne sont pas dues à l'Europe : elles ont été expressément demandées par la FNSEA et ses satellites; ceux-là mêmes qui clament haut et fort ne pas vouloir de «surtransposition» des règles européennes. Pourtant, aucun élément scientifique ne permet d'étayer la responsabilité de l'élevage plein air.

À l'inverse, la responsabilité des filières industrielles, pourtant bien documentée, est très largement minimisée. Ainsi, l'absence de contrôle des filières industrielles peut avoir des conséquences rapidement explosives, comme l'ont montré les récentes crises de grippe aviaire.

En pointant du doigt l'élevage plein air et en fermant les yeux sur les pratiques industrielles, la FNSEA exige de l'État la prise en compte démesurée des intérêts économiques des filières dans l'élaboration des politiques sanitaires agricoles et alimentaires, au détriment d'un double objectif : l'efficacité sanitaire et la réponse aux attentes des citoyennes et citoyens.

- Gérer les politiques sanitaires de manière transparente et concertée, afin d'écouter enfin les paysannes et paysans, mais aussi la société civile qui devrait disposer d'un droit de regard sur la façon dont est produite son alimentation.
- Identifier les véritables responsables des crises – les filières industrielles, et cesser de pointer du doigt, par facilité et/ou intérêt économique, l'élevage paysan.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

DES DÉCISIONS OPAQUES ET DÉPENDANTES DE CERTAINS INTÉRÊTS PARTICULIERS

Les arbitrages effectués dans le cadre des négociations de la PAC sont trop souvent réalisés sans la boussole de l'intérêt général, mais plutôt en fonction de la puissance des intérêts financiers en jeu, manœuvre politique au profit des plus privilégiés.

Ainsi, l'accompagnement à la transition agroécologique n'est pas à la hauteur et accessible sur tout le territoire. Par exemple, les MAEC, les mesures agro-environnementales et climatiques, sont un outil majeur de la transition agro-écologique. Elles ont été redéfinies dans la PAC 2023-2027 (2ème pilier) et par la France via le PSN, le plan stratégique national qui décline cette PAC. Or, les montants prévus par le ministère de l'Agriculture pour ces MAEC ont été clairement sous-évalués. Nul ne pourrait imaginer que la co-gestion FNSEA-gouvernement ait laissé passer une telle erreur sur les aides surfaciques du premier pilier!

→ NOS REVENDICATIONS

- Une transparence des positionnements des syndicats agricoles sur tous les choix de la PAC et une argumentation des arbitrages politiques fondée sur l'intérêt général et la défense de l'emploi paysan.
- Une ouverture des débats et arbitrages autour de la PAC à l'Assemblée nationale.

PAS DE SORTIE DE CRISE SANS DÉMOCRATIE ET RESPECT DU PLURALISME SYNDICAL!

L'agriculture française est multiple et c'est une force à respecter et encourager. Les inégalités au sein du monde agricole sont légion et sont le reflet de choix historiques et cruels de politiques qui ont été adoptées pour servir les intérêts de certains au mépris de l'intérêt général, de celui des agriculteurs, de leur droits (revenu, protection sociale, santé) et de l'environnement. Cette situation est la conséquence du manque de démocratie dans la gouvernance au sein du monde agricole.

La situation actuelle impose donc une rupture avec ces pratiques.

Nier le besoin de politiques publiques plus protectrices et plus équitables continuera à mener notre système agricole et alimentaire dans l'impasse. Le respect du pluralisme syndical et la démocratisation des instances liées au monde agricole sont des conditions incontournables pour relever les défis qui nous

sont posés : dynamique des territoires ruraux, création d'emploi, renouvellement des générations, transition agroécologique, préservation de la biodiversité et des sols, lutte contre le dérèglement climatique, relocalisation des systèmes alimentaires...

La Confédération paysanne rassemble sur des solutions d'avenir pour tous les paysans et paysannes. Le cap fixé par les politiques publiques doit permettre de garantir un revenu digne issu de nos productions agricoles. C'est sur ce socle qu'il sera possible de bâtir la souveraineté alimentaire et réussir la transition agroécologique. Pour cela, il faut des mesures courageuses sur la protection structurelle du revenu paysan, la répartition de la valeur dans les filières alimentaires, l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous et un accompagnement massif des paysan·nes dans la transition agroécologique.

Pas de pays sans paysannes et paysans nombreux et rémunérés !